



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/15028
3 mai 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 2 MAI 1982 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous prier de faire savoir au Conseil de sécurité que mon gouvernement a présenté au Président de la vingtième Réunion consultative des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation des Etats américains, une note ayant trait aux sanctions instituées par les Etats-Unis d'Amérique à l'encontre de la République argentine.

Le texte de la note en question est joint en annexe à la présente lettre.

Je demande que le texte de la présente lettre et de son annexe soit distribué d'urgence comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Eduardo A. ROCA

UN LIBRARY

MAY 4 1982

UN/SA COLLECTION

Annexe

Texte de la note adressée au Président de la vingtième Réunion
consultative des Ministres des relations extérieures par le
représentant de l'Argentine auprès de l'Organisation des Etats
américains

J'ai l'honneur de vous informer que M. Alexander Haig, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a publié hier un communiqué de presse, dont le texte a ensuite été remis à mon gouvernement, selon lequel le Président des Etats-Unis a ordonné la suspension de toutes les exportations militaires vers l'Argentine, le retrait des autorisations de ventes militaires, la suspension des crédits accordés à l'Argentine par la Export and Import Bank des Etats-Unis et la suspension des garanties de la Commodity Credit Corporation des Etats-Unis.

Outre ces sanctions économiques, il a été notifié que les Etats-Unis répondraient favorablement aux demandes d'appui matériel des forces britanniques.

Les Etats-Unis, pays membre de l'Organisation des Etats américains, et Etat Partie au Traité interaméricain d'assistance réciproque, ont participé aux travaux de la vingtième Réunion consultative des Ministres des relations extérieures, que vous avez si dignement présidée les 26, 27 et 28 avril et, dans les déclarations du Secrétaire d'Etat Alexander Haig et du Représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Etats américains, la possibilité de prendre les mesures coercitives susmentionnées n'a jamais été formulée, ni même suggérée ou insinuée; ces mesures ont été annoncées le lendemain du départ de Washington des Ministres américains des relations extérieures.

Les mesures économiques susmentionnées tombent sous le coup de la condamnation prononcée, à l'encontre de mesures similaires prises par des Etats non-parties au Traité interaméricain d'assistance réciproque, par l'Organe consultatif au paragraphe 6 de la résolution sur la situation grave existant dans l'Atlantique-Sud, adoptée le 28 avril et en l'occurrence, ces mesures sont encore plus condamnables puisqu'elles ont été prises par un Etat Partie audit Traité, qui est tenu d'appliquer les décisions de l'Organe consultatif.

Si ce fait est extrêmement grave, encore plus grave est l'annonce d'un appui militaire accordé à un Etat extérieur au continent qui se trouve en conflit avec un Etat américain et auquel l'Organe consultatif a enjoint de cesser immédiatement les hostilités qu'il a engagées dans la région de sécurité définie par l'article 4 du Traité interaméricain d'assistance réciproque et de s'abstenir en outre de tout acte susceptible d'affecter la paix et la sécurité interaméricaines.

Tout aussi grave est le fait qu'alors que l'Organe consultatif presse les deux gouvernements d'établir immédiatement une trêve permettant la reprise et le déroulement normal des démarches débouchant sur une solution pacifique du conflit, injonction que mon gouvernement a acceptée, ainsi qu'il vous en a informé le 29 avril, un Etat Partie au Traité interaméricain d'assistance réciproque annonce qu'il appuiera militairement une des parties au conflit.

Les décisions de l'Organe consultatif ont été écartées par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique dans sa déclaration d'hier, où il prend ouvertement parti pour la puissance extracontinentale auteur de l'agression.

Nous déplorons cette attitude du Gouvernement des Etats-Unis parce qu'elle peut constituer une véritable faille dans le système interaméricain du fait que ce gouvernement ne tient aucun compte des engagements qu'impliquent le Traité interaméricain d'assistance réciproque et la Charte de l'Organisation des Etats américains.

Mon gouvernement étudie la réponse que mérite l'attitude du Gouvernement des Etats-Unis, mais en attendant qu'il ait pris une décision à cet égard, il vous prie de communiquer le texte de la présente note aux Etats qui ont participé à la vingtième Réunion consultative.

Je saisis cette occasion pour vous prier d'agréer l'expression de ma haute et distinguée considération.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
République argentine auprès de
l'Organisation des Etats américains.

(Signé) Raúl QUIJANO